

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard



ARRETE N° I/B-2018-40

**Fixant la liste d'aptitude au titre de la promotion interne
Agent de maîtrise
(sans quotas)**

Reine BOUVIER, Présidente du Centre de Gestion, Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 23, 39 et 44,
Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise, notamment son article 6-1,
Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, notamment ses articles 17 et 18,
Vu l'avis de la commission administrative paritaire du 27 mars 2018,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne avec effet au 1^{er} avril 2018 est fixée comme suit :

COTTINO Ludovic	→	Mairie d'AIMARGUES
VILLARET Jérôme	→	Mairie d'AIMARGUES
SARROCA William	→	Mairie d'AVEZE
DURA Jean-Marie	→	Mairie de MOUSSAC
NAVARRO Franck	→	Mairie de MOUSSAC
CANTA Olivier	→	Mairie de PEYREMALE
ADOUL Mathieu	→	Mairie de SOMMIERES
VALETTE Christophe	→	Mairie de VERGEZE

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera publiée sur le site internet cdg30.fr.

Fait à Nîmes, le 30 mars 2018
La Présidente

Reine BOUVIER

La Présidente certifie le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa date de dépôt en préfecture. Il peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification auprès du Tribunal Administratif de Nîmes.

Transmis au Représentant de l'Etat, Le : 04/04/2018

Affiché le : 05/04/2018